

CERNI – calendrier des sessions ordinaires

Les projets de recherches impliquant la personne humaine, pour les recherches non interventionnelles, peuvent bénéficier d'un avis préalablement à la mise en œuvre de la recherche. Ces avis sont délivrés par le CERNI (*Comité d'éthique pour les recherches non interventionnelles*) de l'établissement.

Pour déposer une demande d'avis, il faut adresser le dossier de soumission (téléchargeable en ligne ; attention : le dossier doit nécessairement être soumis par un chercheur ou enseignant-chercheur titulaire) à :

cerni@univ-cotedazur.fr

Si l'envoi est réalisé au minimum 15 jours avant la date d'une réunion prévue au calendrier ci-après, le dossier sera évalué à cette date.

Attention : lorsque le CERNI est saisi ou statue alors que la recherche est d'ores-et-déjà engagée au moment où il se prononcera, le CERNI indiquera dans tout avis favorable qu'il pourra le cas échéant émettre sur le projet soumis, que son avis couvre uniquement la période qui suivra les modifications apportées au dossier et mises en œuvre à la date de l'avis rendu, et non l'activité déjà engagée par le porteur du projet et son équipe et qui était en cours au moment de l'avis.

Dans l'hypothèse où l'expérimentation est achevée, lorsque les modifications imposent un changement dans la procédure, l'avis sera négatif.

Calendrier des réunions ordinaires du CERNI	
Année	Dates
2020	vendredi 29 mai vendredi 10 juillet vendredi 11 septembre vendredi 13 novembre
2021	vendredi 8 janvier vendredi 12 mars vendredi 7 mai vendredi 9 juillet vendredi 10 septembre vendredi 12 novembre
2022	vendredi 14 janvier

